

Conseil Municipal du jeudi 28 novembre 2019

Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-Christine HOLLANDE est désignée Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

Ordre du jour :

. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2019.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

1. **Présentation des rapports eau et assainissement 2018.**
2. **Adhésion à l'opération régionale « 1 naissance, 1 arbre ».**
3. **Adhésion à préciser pour l'ensemble du territoire de la commune de Savigné l'Évêque au Syndicat. Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM).**
4. **Indemnité de conseil du Receveur.**
5. **Décision modificative n°2 : Budget Ville.**
6. **Décision modificative n°2 : Budget eau.**
7. **Octroi de la Protection fonctionnelle.**
8. **Lotissement éco-quartier LES TERTRES – modification du prix de vente du Lot n°19**
9. **Location « La pièce des murs » - encaissement des loyers.**
10. **Convention de financement avec le pôle métropolitain dans le cadre du Programme Mobilité Durable.**
11. **Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF).**
12. **Informations diverses.**
 - 12- 1 - Présentation du rapport annuel 2018 du SMIRGEOMES
 - 12- 2 - Point A.D'A.P
 - 12- 3 - Droit de préemption urbain 2019 DIA (18/09/2019 au 20/11/2019).

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2019.

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

Réf : 2019-087

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 1 - Présentation des rapports eau et assainissement 2018

M. Jean-Bernard CAZER, Directeur de Service Véolia eau et M. Raphaël DELABROY, responsable des installations de l'Agence Veolia eau de Sargé-le-Mans, vont présenter les rapports d'eau et d'assainissement dans le cadre de la délégation de service public.

Je vous présenterai ensuite les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, prix et qualité du service assainissement collectif et le rapport d'activités de l'année 2018. (Dossiers consultables en Mairie, bureau urbanisme).

Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **ADOpte** les rapports annuels 2018 suivants :

- Savigné l'Évêque : Prix et qualité du service public d'eau potable (rapport communal),
- Savigné l'Évêque : Prix et qualité du service assainissement collectif (rapport communal),

► **AUTORISE** la mise en ligne ces rapports sur le site www.services.eaufrance.fr.

Au registre sont les délibérations.
Pour copie conforme
Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-087-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

Réf : 2019-088

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 2 - Adhésion à l'opération régionale « 1 naissance, 1 arbre »

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, la Région des Pays de la Loire a décidé de lancer une nouvelle opération « Une naissance, un arbre ».

Les communes volontaires doivent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée au registre d'Etat Civil à compter de l'année 2019.

La Région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté. Le montant d'aide minimum est fixé à 120 € : si le montant n'est pas atteint sur une année, la subvention peut être sollicitée pour un cumul de plusieurs années.

Les parents sont invités à venir planter l'arbre de leur enfant le samedi 14 décembre à partir de 10h00. 43 enfants sont nés entre le 01/12/2018 et le 30/11/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'adhérer à l'opération « Une naissance, un arbre »,
- ▶ **SOLLICITE** une subvention de la Région des Pays de La Loire au titre du règlement d'intervention 2019,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-088-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier de candidature et toutes pièces y afférentes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire **LEVEQUIER**
PIERRE MER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-088-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

Réf : 2019-089

A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 5

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés avant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 3 - Adhésion à préciser pour l'ensemble du territoire de la commune de Savigné l'Évêque au Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM)

L'essentiel du territoire de la commune (1830 abonnés) est alimenté par son service d'eau délégué en affermage à la société Véolia Eau.

L'échelle de la collectivité ne permet pas de créer une structure capable de conduire en régie son service d'eau. Les ressources humaines à mettre à disposition ne seraient pas cohérentes avec le nombre d'abonnés. Ainsi, depuis de nombreuses années, le service d'eau est délégué sans être en mesure de pouvoir faire un autre choix économique.

Par ailleurs, pour 124 abonnés situés au Sud-Ouest de la commune, le Syndicat Mixte pour l'Alimentation En Eau Potable de la Région Mancelle (SIDERM) est compétent pour l'alimentation en eau potable. La commune de Savigné l'Évêque a adhéré à ce syndicat le 19 décembre 1985 et dispose de deux représentants au Comité Syndical qui participent aux décisions : tarifs, travaux à effectuer, etc... Compétent sur 23 communes, le SIDERM dispose d'une structure lui permettant une gestion en régie.

Lors de la réunion à huis clos du conseil municipal, le 26 juin 2019, M. le Maire a invité M. Joël Georges Président du SIDERM et Maire de Changé ainsi que M. Samir BRIHI, Directeur du SIDERM afin qu'ils présentent aux membres du Conseil Municipal leur syndicat et répondent à toutes les questions dans la perspective d'un transfert de la compétence eau potable.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-089-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Vous avez été sollicités pour répondre à un petit questionnaire afin de collecter vos interrogations et avis. La commission Réseaux, Environnement et Développement Numérique réunie le mardi 12 novembre a conclu que l'intérêt de la commune était d'étendre son adhésion au SIDERM pour que le syndicat soit compétent sur l'ensemble du territoire de la commune, pour la gestion de l'alimentation en eau potable (Production, distribution et facturation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et 5 abstentions :

- ▶ **DEMANDE** l'adhésion pour l'ensemble du territoire communal au SIDERM en vertu de l'article L 5211-20 du CGCT.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-089-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 4 - Indemnité de conseil du Receveur.

Réf : 2019-090

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Les comptables publics perçoivent des communes et de leurs établissements publics une indemnité de conseil et d'assistance, calculée en fonction du volume moyen des dépenses sur les trois derniers exercices clos.

Il est donc proposé d'accorder cette indemnité au receveur municipal et de fixer son taux à 100% pour l'année 2019.

En l'espèce Madame GOUSSET Jocelyne, Receveur municipal de la commune de Savigné l'Évêque en poste depuis le 1^{er} avril 2015, a quitté ses fonctions le 30 juin 2019.

Monsieur MARTY Jean a été nommé Receveur municipal de la commune de Savigné l'Évêque à compter du 1^{er} juillet 2019 et a fait connaître son accord pour exercer cette prestation de conseil et d'assistance.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-090-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,**
- ▶ **ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**
- ▶ **DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 à Madame GOUSSET Jocelyne, receveur municipal, soit 454,91€ brut et pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 à Monsieur MARTY Jean, receveur municipal, soit 454,91€ brut.**

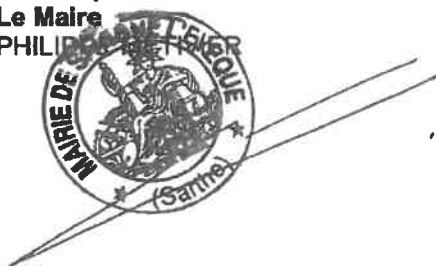
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE SAINT-PIERRE



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-090-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés avant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Réf : 2019-091

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 5 - Décision modificative n°2 : Budget Ville.

Le 17 octobre 2019, une décision modificative vous a été demandée au budget ville pour permettre une mise à jour nécessaire de l'amortissement des investissements des années passées. Après rapprochement auprès de la trésorerie, il s'avère que cette délibération est erronée et qu'il y a lieu de la reprendre.

Il est donc proposé de procéder aux modifications d'inscriptions budgétaires comme suit :

.../...

72320 Code INSEE	SAVIGNE L'EVEQUE - (1) VILLE DE SAVIGNE L'EVEQUE	DM n°2 2019
---------------------	--	----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
Régularisation chapitre 042 et 040

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	34 786,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	34 786,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6511-01 : Dotations aux amort. des Immos immovables et corporelles	0,00 €	34 786,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	34 786,40 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	34 786,40 €	34 786,40 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	34 786,40 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	34 786,40 €	0,00 €
R-28051-01 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 028,91 €
R-281311-01 : Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 953,43 €
R-281312-01 : Bâtiments scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 282,81 €
R-281318-01 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 410,94 €
R-28133-01 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 268,77 €
R-281532-01 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,82 €
R-281533-01 : Réseaux câblés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,58 €
R-28160-01 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 050,74 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 786,40 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	34 786,40 €	34 786,40 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** cette décision modificative.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le  MAIRIE DE SAVIGNE L'EVEQUE



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-091-BF
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 6 - Décision modificative n°2 : Budget eau.

Les écritures concernant le remboursement des emprunts sont effectuées automatiquement par le logiciel. Or, il s'avère que le chiffre budgétisé est insuffisant.

Il est donc proposé de procéder aux modifications d'inscriptions budgétaires comme suit :

Réf : 2019-092

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

72329	SAVIGNE L'ÉVEQUE - (1)	DM
Code INSEE	SERVICE DES EAUX	n°2 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal
Régularisation du compte 1641

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	€ 604,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	€ 604,02 €	0,00 €	0,00 €
D-203-E14 : Schéma directeur	€ 604,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	€ 604,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	€ 604,02 €	€ 604,02 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-092-BF
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** cette décision modificative,
- ▶ **IMPUTE** cette somme au budget eau – article 1641.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-092-BF
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

Réf : 2019-093

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés avant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 7 - Octroi de la Protection fonctionnelle.

Aux termes de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les agents publics, titulaires ou non titulaires, peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle.

Cette protection bénéficie également aux élus conformément aux articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales.

Cette protection peut leur être octroyée par l'administration dans trois hypothèses :

- Lorsque l'agent ou l'élu est victime d'atteinte à son honneur et à son intégrité en raison de ses fonctions (menace, violence, voie de fait, injure, diffamation, outrage) ;
- Lorsque l'agent ou l'élu est poursuivi civilement par un tiers pour faute de service et que le conflit d'attribution n'a pas été élevé ;
- Lorsque l'agent ou l'élu est poursuivi pénalement pour faute de service.

Considérant que les membres du Conseil Municipal sont informés que des élus et un agent de la collectivité font l'objet de poursuites pénales et, qu'à ce titre, ils ont sollicité la protection fonctionnelle.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-093-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Considérant que cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat des intéressés et permettre la réparation de leurs préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ ACCORDE la protection fonctionnelle sollicitée,
- ▶ AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection,
- ▶ IMPUTE les crédits au budget principal – article 678 – dépenses exceptionnelles.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire DE SAVALER
PHILIPPE MESTRALER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-093-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Réf : 2019-094

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 8 - Lotissement éco-quartier LES TERTRES – modification du prix de vente du Lot n°19

Lors de l'ouverture de ce lotissement à la commercialisation, le prix de vente HT du lot n° 19 avait été fixé à 68 212,37 € HT par délibération du conseil municipal du 2 mars 2015.

Considérant l'absence d'acquéreur et la configuration particulière de cette parcelle, la commission urbanisme durable, voirie et développement local réunie le 30 septembre 2019, a accepté qu'une remise de 5 % soit accordée sur le prix HT.

Cette remise correspond à l'aléa de 5 % intégré dans le plan de financement du projet de lotissement.

La parcelle n°19 peut donc être commercialisée à un montant HT de 64 801,75 € HT.

Considérant la proposition écrite d'un acquéreur au prix de 76 000€ TTC pour cette parcelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **ENVISAGE** une baisse de 5% du prix de vente HT arrêté,
- ▶ **CEDE** ce lot pour un montant de 75 963.27 € TTC,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférents.

et les signatures.

en forme :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-094-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019



Ville de
Savigné l'Évêque

République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés avant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 9 - Location « La pièce des murs » - encaissement des loyers.

Pour permettre la construction de la voie d'accès à la nouvelle déchetterie, par expropriation en date du 11 juillet 2005, la parcelle ZK57 appartenant à M. Albert GIRARD est devenue propriété immédiate de la commune de Savigné l'Évêque.

La vente a été enregistrée au bureau des hypothèques le 11 juillet 2005.

Nous n'avons utilisé qu'une partie de la parcelle pour la construction de la voie et le reste de cette parcelle est resté à la location d'un agriculteur, M. Yves ROULLIER qui avait déjà un bail avec M. GIRARD pour d'autres parcelles.

Aujourd'hui, Mme Karine SILVANY, tutrice de M. GIRARD a sollicité Maître MARTEAU afin de connaître précisément le patrimoine de M. GIRARD. Il s'avère que la location de cette parcelle aurait dû être réglée à la commune. Il nous appartient donc de régulariser cette situation auprès de l'agriculteur locataire de cette parcelle. Compte tenu de la modicité du montant de cette location, il ne sera pas fait de rappel sur les années antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➔ **APPROUVE** les termes du projet de bail joint en annexe

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-095-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Réf : 2019-095

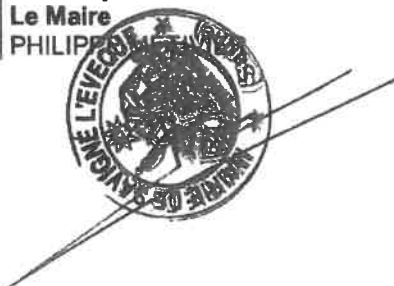
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents y afférents,
- ▶ **ENCAISSE** chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019, les loyers y afférents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-095-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

Réf : 2019-096

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 10 - Convention de financement avec le pôle métropolitain dans le cadre du Programme Mobilité Durable.

Dans le cadre de son Programme Mobilité Durable, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe s'est donné comme objectif de déployer une signalétique commune de ses aires de covoiturage. Cette signalétique a pour but de mettre en valeur, d'encadrer et de promouvoir la pratique du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail.

Pour cela, une étude « terrain » a été menée sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain ayant pour objectif d'identifier les aires de covoiturage à signaler en s'appuyant sur les principes suivants :

- Valoriser les espaces de stationnement existants,
- Prendre en compte les critères de visibilité, conditions d'accès et flux de circulation.

Ainsi, deux aires de covoiturage ont été identifiées sur la commune de Savigné L'Évêque :

- Parking Salle Michel Berger
- Parking Casino

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-096-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Le montant global de cette signalétique est de 343,20€ TTC. Après déduction des subventions ADEME, le reste à charge pour la commune est de 114,40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** la convention passée avec le Pôle métropolitain,
- ▶ **APPROUVE** le versement de la participation financière de la commune au Pôle métropolitain d'un montant de 114,40€,
- ▶ **IMPUTE** la dépense au budget principal – article 678 – dépenses exceptionnelles,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE VIGNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-096-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LÉBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 11 – Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF).

L'article 22 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires crée à l'instar du dispositif existant pour le salarié de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des fonctionnaires et contractuels de droit public. Le CPA permet à l'agent de faciliter son évolution professionnelle, de renforcer son autonomie, de l'informer de ses droits à formation et de les utiliser.

Le CPA se compose de deux comptes avec des objectifs distincts :

- Le compte personnel de formation (CPF) qui permet à l'agent de suivre des formations qualifiantes et de développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) qui existait jusqu'au 31 décembre 2016. Les droits au titre du DIF sont transférés sur le CPF.
- Le compte d'engagement citoyen (CEC) qui vise à reconnaître et encourager l'engagement citoyen, favoriser les activités bénévoles ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises au travers ces activités.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF) et permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Le titulaire du CPA pourra consulter les droits inscrits sur son compte en accédant à un service gratuit en ligne géré par la Caisse des dépôts et consignations et mis en place au plus tard au 1er janvier 2020.

Accusé de réception en préfecture
072 21/11/2019 09:58 - 20191128-2019-09745E
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Réf : 2019-097

A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 octobre 2019 ;

Considérant, qu'en application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

Considérant que l'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics, qui a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle ;

Considérant que le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts : le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen (CEC) ;

Considérant que le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF) et permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les modalités d'attribution et les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein de la collectivité ;

Compte tenu de l'importance de l'accompagnement des agents dans la réalisation de leur projet professionnel et ainsi la nécessité de leur accorder toutes facilités afin de permettre l'accomplissement de ce projet,

Considérant le règlement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant établis entre l'agent et la collectivité,
- ▶ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-097-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 12 - Informations diverses. 12- 1 - Présentation du rapport annuel 2018 du SMIRGEOMES

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2018.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

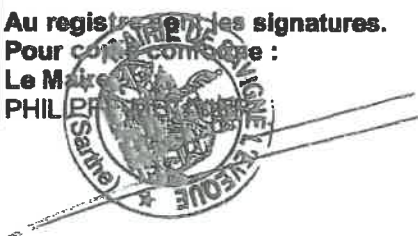
Le Conseil Municipal prend acte

- ▶ des présentations et bilans
- ▶ des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Au registre, en les signatures.

Pour copie certifiée :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-099-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Réf : 2019-100

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 12 - Informations diverses. 12- 2 - Point A.D'A.P

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le Conseil Municipal prend acte

- ▶ des présentations et bilans
- ▶ des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-100-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque
séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Date de la convocation
21/11/2019

Date d'affichage
21/11/2019

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an 2019 le 28 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 21/11/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. COURTABESSIS ALAIN, M. DUPONT MICKAEL.

Excusés ayant donné procuration :

M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme LOIZON PATRICIA par M. NOËL JEAN-MARIE,
Mme PÉGIS AUDE par Mme LE CONTE HELENE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. DUPONT MICKAEL,
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Secrétaire de séance :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

Objet de la délibération : 12 - Informations diverses. 12- 3 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Monsieur le Maire :

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 10 avril 2014,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes pris par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

.../...

Réf : 2019-101

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-101-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

● **Droit de préemption urbain 2019 DIA (18/09/2019 au 20/11/2019)**

Date de dépôt	N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Référence Cadastre	Surface
27/09/2019	2019 0029	44 Bis, Rue de la Division Leclerc	AE 73	1988 M ²
02/10/2019	2019 0030	11, Grande Rue	AI 179	393 M ²
03/10/2019	2019 0031	21, Chemin du Feu	C1226 (Partie) C632 (Partie)	522 M ²
08/10/2019	2019 0032	10, Rue des Noyers	AK 126	684 M ²
08/10/2019	2019 0033	34, Rue des Noyers	AH 140 AH 56 (partie)	2389 M ²
16/10/2019	2019 0034	17, Chemin du Feu	C 1518 C 1520	2394 m ²
24/10/2019	2019 0035	8, Avenue François MITTERRAND	AK 226	1547 M ²
04/11/2019	2019 0036	2A Chemin du Feu	AM 41	924M ²
06/11/2019	2019 0037	113 Grande Rue	AC 389	11 M ²
18/11/2019	2019 0038	20, Rue des Noyers	AK 133	777 M ²
18/11/2019	2019 0039	14, Rue de la Division Leclerc	AC 72	123 M ²

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 29/11/2019
et publication du : 29/11/2019

Le Conseil Municipal prend acte

- ▶ des présentations et bilans
- ▶ des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Au registre sur les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE BÉGIN



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20191128-2019-101-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019